LYXOR
Asset Management
GROUPE SOCIETE GENERALE

LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT (LIAM)

LYXOR EURO CORPORATE BOND UCITS ETF

rapport annuel

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 31.07.2017

sommaire

informations concernant les placements et la gestion **3**

rapport d'activité **11**

rapport du commissaire aux comptes **18**

comptes annuels **23**

bilan 24

actif 24

passif 25

hors-bilan 26

compte de résultat 27

annexes 28

règles & méthodes comptables 28

évolution actif net 31

compléments d'information 32

inventaire **42**

Société de gestion	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, Cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire et conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Établissement placeur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, Rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Obligations et autres titres de créances libellés en Euro.

Le FCP est en permanence exposé à des titres de taux libellés en Euro. L'exposition au risque action n'excède pas 10 % de l'actif net.

Le FCP est un fonds indiciel de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Classes de Parts C-EUR et C-USD : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Classe de Parts USD : La société de gestion se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du FCP est de s'exposer au marché des obligations d'entreprises (« corporate ») non émergentes, en reproduisant l'évolution à la hausse comme à la baisse de l'indice Markit iBoxx EUR Liquid Corporates 125 Mid Price TCA (l'« Indicateur de Référence »), libellé en Euros, tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« tracking error ») entre les performances du FCP et celles de son Indicateur de Référence.

Le niveau anticipé de l'écart de suivi ex-post dans des conditions de marché normales est de 0,08%.

Indicateur de référence :

L'Indicateur de Référence est l'indice Markit iBoxx EUR Liquid Corporates 125 Mid Price TCA. L'Indicateur de Référence est un indice de type « Total Return » (c'est-à-dire que tous les coupons détachés par les composants de l'Indicateur de Référence sont réinvestis dans l'Indicateur de Référence), augmenté des revenus éventuels perçus par le FCP au titre de la détention des obligations composant l'Indicateur de Référence.

L'Indicateur de Référence est un indice obligataire calculé, maintenu et publié par Markit.

Critères d'éligibilité des obligations au sein de l'Indicateur de Référence :
- Devise de libellé de l'obligation : Euro ;
- Type d'obligation éligibles : Obligations à coupon fixe, Obligations dites « callable » intégrant une option de rachat à l'initiative de l'émetteur dans la dernière année de maturité, Obligations à coupons croissants ;
- En particulier, les obligations suivantes sont exclues de l'univers d'éligibilité : Les obligations à zéro-coupons, les obligations à coupon amortis, les obligations dont la fréquence de versement du dernier coupon diffère de la fréquence initiale « odd last coupons » ;
- Les obligations doivent être notées par au moins une des trois agences de notation suivante : S&P, Moody's et Fitch. La moyenne des ratings obtenus, calculée sur la base de la méthodologie Markit, doit être supérieure à BBB-/Baa3 pour que l'obligation soit éligible.
- Les obligations dont la maturité résiduelle est supérieure à 2 ans sont éligibles ;
- Le montant minimum d'émission est fixé à 750 Million d'euros.

Au sein de l'univers des titres éligibles défini ci-dessus, au maximum 125 obligations seront sélectionnées. Si l'univers de titres éligibles comporte plus de 125 obligations, elles seront sélectionnées selon l'algorithme de sélection décrit ci-dessous :

- Le nombre d'obligations par émetteur est limité à trois émissions.

- Les obligations sont comparées par paire jusqu'à observation d'une différence entre les critères ci-dessous, examinés dans l'ordre suivant :
- L'obligation sélectionnée a une taille minimale de bloc traitable qui est inférieure ou égale à EUR 50 000 ;
- A défaut, l'obligation dont le nominal en circulation est le plus élevé ;
- A défaut, l'obligation dont la date de règlement est la plus proche ;
- A défaut, l'obligation dont la maturité résiduelle est la plus longue ;
- A défaut, l'obligation qui dispose de la notation la plus élevée ;
- A défaut, l'obligation dont le coupon est le plus faible.

Les obligations sont pondérées sur la base de leur valeur de marché.

L'Indicateur de Référence sera valorisé au mid, et rebalancé tous les mois. Ces rebalancements et le réinvestissement des éventuels coupons perçus dans l'Indicateur de Référence sont susceptibles de générer des coûts de transaction. Ceux-ci découlent de la différence entre le prix auquel les obligations composant l'Indicateur de Référence sont généralement valorisées (le prix "bid") et le prix auquel les réinvestissements de coupons / achats de titres suite à un rebalancement sont effectués (le prix "ask"). Le prix "ask" étant supérieur au prix "bid", la méthodologie de l'Indicateur de Référence prévoit qu'il sera ajusté d'un facteur de coût, permettant de refléter cet écart entre prix d'achat et prix de valorisation des obligations nouvellement acquises. Ces coûts fluctuent en fonction des écarts de prix bid et ask fournis par les acteurs du marché obligataire. Le prestataire d'indice estime ces coûts, sur la période récente, à une moyenne de 3bp à 25bp par trimestre. L'historique de ces coûts peut être consulté sur le site du fournisseur de l'indice http://www.markit.com/, après s'être enregistré dessus. Cette fourchette historique de fluctuation des coûts de rebalancement et de réinvestissement des coupons ne présage en rien des valeurs futures que pourra prendre ce même indicateur.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de l'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants de l'Indicateur de Référence seront disponibles au plus tard en février 2014 sur le site internet : http://www.markit.com/ La performance suivie est celle des cours du fixing de 17h15 de l'indice.

Révisions et composition de l'indicateur de référence

La révision de la composition de l'Indicateur de Référence a lieu mensuellement.

La composition exacte et les règles de révision de la composition de l'Indicateur de Référence, éditées par NYSE-Euronext, sont disponibles sur le site Internet: http://www.markit.com/ La fréquence de rebalancement évoquée ci-dessus aura un impact en termes de coût(s) supporté(s) par le FCP et pourra en conséquence affecter la performance du FCP.

Publication de l'indicateur de référence

L'Indicateur de Référence est calculé quotidiennement en cours de clôture en utilisant le prix de clôture des titres constituants.

L'Indicateur de Référence est également calculé en temps réel chaque Jour de Bourse ouvré. L'Indicateur de Référence est disponible en temps réel via Reuters et Bloomberg.

Via Reuters : IBXXLMD1

Via Bloomberg : IBXXLMD1

Le fixing de 17h15 de l'Indicateur de Référence est disponible sur le site Internet des indices Markit : http://www.markit.com/

Stratégie d'investissement :

1. Stratégie utilisée

Le FCP respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne 2009/65/CE du 13 Juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le FCP atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplication indirecte ce qui signifie que le FCP aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au FCP d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le FCP et composés d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'Indicateur de Référence.

Les titres financiers à l'actif du FCP pourront notamment être des titres entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence, ainsi que d'autres titres de la zone euro de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations.

Le panier de titres financiers détenu pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale à 100% de l'actif net dans la plupart des cas. Le cas échéant, cet ajustement aura pour objectif que le risque de contrepartie induit par le contrat d'échange à terme décrit ci-dessus soit totalement neutralisé.

Des informations portant sur (i) la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du FCP et (ii) la valeur de marché de l'opération d'échange à terme conclue par le FCP, sont disponibles sur la page dédiée au FCP accessible sur le site www.lyxoretf.com. La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le FCP pourra être exposé jusqu'à 20 % de son actif en dette émise par une entité émettrice non souveraine. Cette limite de 20% peut-être portée à 35% pour une seule obligation, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles de marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'une émission de dette, et/ou d'un événement d'ordre politique et/ou économique ayant ou pouvant avoir une incidence

sur l'appréciation de la dette d'un Etat émetteur et/ou affectant la notation financière d'un Etat émetteur ou de tout autre évènement susceptible d'affecter la liquidité d'un titre financier compris dans l'Indicateur de Référence.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle l'OPC est géré :	3 et 15
Devises de libellé des titres dans lesquels le FCP est investi :	Euro : de 0 à 100% de l'actif net
Niveau de risque de change supporté par le FCP :	0% maximum de l'actif net.
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels le FCP est exposé :	Zone géographique : Euro zone : de 0 à 100% de l'actif net Pays émergents : 0% de l'actif net

2. Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le FCP peut détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des titres de la zone euro.

Les titres financiers susvisés seront des obligations choisies sur la base de critères :

- d'éligibilité, notamment :

o dette senior

o maturité fixe

o maturité résiduelle maximum

o taille d'émission minimum

o exigence d'un seuil minimal en notation S&P ou équivalent

- de diversification, notamment :

o émetteur (application des ratios applicables aux actifs éligibles d'un OPC tels que mentionnés à l'Art. R214-21 du Code Monétaire et Financier)

o géographique

o sectorielle

Pour plus d'informations sur les critères d'éligibilité et de diversification mentionnés ci-dessus, notamment la liste des indices éligibles les investisseurs sont invités à consulter le site www.lyxoretf.com

L'investissement dans des organismes de placement collectif (« OPC ») conformes à la Directive 2009/65/CE est limité à 10% de l'actif net du FCP. Dans le cadre de ces investissements le FCP pourra souscrire des parts ou actions d'OPC gérés par la société de gestion ou une société à laquelle elle est liée. Le gérant n'investira pas dans des parts ou actions de FIA ou d'autres fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger.

Lorsque le FCP reçoit des titres en garantie, dans les conditions et limites du paragraphe 8 ci-après de la présente section, ceux-ci étant reçus en pleine propriété par le FCP, ils constituent également des actifs de bilan reçus en pleine propriété par le FCP.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du FCP, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

Le FCP aura recours à des index-linked swaps négociés de gré à gré échangeant la valeur des actifs du FCP (ou de tout autre actif détenu par le FCP le cas échéant) contre la valeur de l'Indicateur de Référence (conformément à la description faite au paragraphe 1 ci-dessus de la présente section).

- Proportion maximale d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) : 100% des actifs sous gestion.
- Proportion attendue d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) : jusqu'à 100% des actifs sous gestion.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du FCP, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion, comme par exemple des instruments financiers à terme autres que les index-linked swaps.

Conformément à sa politique de meilleure exécution, la société de gestion considère que Société Générale est la contrepartie permettant généralement d'obtenir, pour ces instruments financiers à terme, le meilleur résultat possible. En conséquence, ces instruments financiers à terme (incluant les index-linked swaps) pourront être négociés avec Société Générale sans mise en concurrence préalable avec plusieurs contreparties.

La contrepartie des instruments financiers à terme susvisés (la « Contrepartie ») ne disposera pas d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille d'investissement du FCP, ni sur les actif sous jacents des instruments financiers à terme.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le FCP pourra avoir recours, dans la limite de 20 % de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que le dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le FCP pourra avoir recours, de façon temporaire, dans la limite de 10 % de son actif net, à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Néant. Le gérant n'aura pas recours à des opérations d'acquisition et/ou de cessions temporaires de titres.

8. Garanties financières

Dans tous les cas où la stratégie d'investissement utilisée fait supporter un risque de contrepartie au FCP, notamment dans le cadre de l'utilisation par le FCP de contrats d'échange à terme négociés de gré à gré, le FCP pourra recevoir des titres qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations. Le portefeuille de garanties reçues pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale au niveau de risque de contrepartie supporté par le FCP dans la plupart des cas. Cet ajustement aura pour objectif que le niveau de risque de contrepartie supporté par le FCP soit totalement neutralisé.

Le gérant s'interdit de recevoir des garanties en espèces.

Toute garantie financière reçue par le FCP sera remise en pleine propriété au FCP et livrée sur le compte du FCP ouvert dans les livres de son dépositaire. A ce titre, les garanties financières reçues seront inscrites à l'actif du FCP.

Toute garantie financière reçue par le FCP dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité. Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

(a) toute garantie reçue doit être de grande qualité, être très liquide et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable ;

(b) elles doivent être évaluées au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente;

(c) elles doivent être émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne doivent pas être hautement corrélées avec les performances de la contrepartie ;

(d) elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par émetteur de 20 % de la valeur liquidative du FCP ; (e) elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en œuvre par la Société de Gestion du FCP sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par le FCP pourront être composées :

(i) d'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;

(ii) d'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;

(iii) d'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;

(iv) d'actions ou parts émises par des OPC investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points (v) et (vi) ci-dessous ;

(v) d'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ;

(vi) d'actions admises ou négociées sur un marché réglementé d'un état membre de l'UE, sur une bourse d'un état membre de l'OCDE ou sur une bourse d'un autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées et que ces actions figurent dans un indice de premier ordre.

Politique en matière de décote :

La société de gestion du FCP appliquera une marge aux garanties financières reçues par le FCP. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci–dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie ;
- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable) ;
- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable).

Réinvestissement des garanties reçues :

Les garanties financières reçues ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage.

Les garanties reçues en espèces seront à la discrétion du gérant soit :

(i) placées en dépôt auprès d'un établissement habilité ;

(ii) investies dans des obligations d'État de haute qualité ;

(iii) utilisées aux fins de transactions de prise en pension (reverse repurchase transactions), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que l'OPC puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus;

(iv) investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme tels que définis dans les orientations pour une définition commune des organismes de placement collectif monétaires européens.

Les garanties financières en espèces réinvesties doivent être diversifiées conformément aux exigences en la matière applicables aux garanties financières autres qu'en espèces.

Profil de risque :

L'argent du porteur sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés. Le porteur s'expose au travers du FCP principalement aux risques suivants :

Risque de taux d'intérêt

Le cours d'une obligation peut être affecté par les variations imprévues des taux d'intérêts, celles-ci pouvant notamment affecter les courbes de rendement.
Les obligations entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence sont donc exposées à de telles variations de taux d'intérêt. En général, le cours d'une obligation monte lorsque les taux d'intérêt baissent, et ce cours diminue lorsque ces taux d'intérêts augmentent.

Risque de perte en capital

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

Risque de crédit

En cas de dégradation de la notation affectant un ou plusieurs émetteurs des obligations composant l'Indicateur de Référence, le FCP pourra être affecté. Cette dégradation pourrait impliquer un risque de défaut accru de la part de l'émetteur de l'obligation concernée et pourrait entraîner une dépréciation de la valeur de cette obligation.

Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le FCP (ou l'une de ses contreparties à un Instrument Financier à Terme (« IFT ») procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du FCP pourront être négativement affectées. L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplication de l'Indicateur de Référence pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats de parts.

Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse du FCP est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des parts ou actions du FCP sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à:

i) une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou

ii) une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou

iii) l'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du FCP et/ou

iv) une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou

v) une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

Risque de Contrepartie

Le FCP est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou de tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un contrat ou une transaction. Il est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des Instruments financiers à terme ("IFT") négociés de gré à gré avec Société Générale ou avec toute autre contrepartie. Conformément à la réglementation UCITS, le risque de contrepartie (que cette contrepartie soit la Société Générale ou une autre entité) ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du FCP par contrepartie.

En cas de défaillance de la Contrepartie, le contrat portant sur des IFT pourra être résilié par anticipation. Le FCP mettra alors tout en œuvre pour atteindre son objectif de gestion en concluant, le cas échéant, un autre contrat portant sur des IFT avec une contrepartie tierce, aux conditions de marché qui prévaudront lors de la survenance de cet événement.

La réalisation de ce risque pourra notamment avoir des impacts sur la capacité du FCP à atteindre son objectif de gestion à savoir la réplication de l'Indicateur de Référence.

Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie de l'IFT, des conflits d'intérêts peuvent survenir entre la Société de Gestion du FCP et la contrepartie de l'IFT. La Société de Gestion encadre ces risques de conflit d'intérêts par la mise en place de procédures destinées à les identifier, les limiter et assurer leur résolution équitable le cas échéant.

Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint

Rien ne garantit que l'objectif de gestion ne sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplication automatique et continue de l'Indicateur de Référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise :

Risque lié au recours à des instruments dérivés

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le FCP a recours à des « IFT » négociés de gré à gré pouvant notamment prendre la forme de contrats d'échange, lui permettant d'obtenir la performance de l'Indicateur de Référence. Ces IFT peuvent impliquer une série de risques, vus au niveau de l'IFT et notamment les suivants: risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'Indicateur de Référence, risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation, risque opérationnel et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée de la transaction IFT, ce qui pourra affecter la valeur liquidative du FCP.

Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le FCP est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du FCP n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du FCP peut affecter le traitement fiscal du FCP.

Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au FCP (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du FCP pourra être affectée.

Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le FCP est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat de parts pourront être affectés.

Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du FCP, la valeur liquidative du FCP ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat de parts peuvent être affectés.

Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats de parts du FCP. Le calcul de la valeur liquidative du FCP pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du FCP décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du FCP. On entend notamment par "événement affectant l'Indicateur de Référence" les situations suivantes:

i) l'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché,

ii) l'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice,

iii) le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur de l'Indicateur de Référence,

iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de cet indice ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le FCP.

v) : un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides;

vi) : les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'indicateur de Référence.

Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'indice, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le FCP (et/ou à une évaluation de l'OST par la contrepartie du FCP à un instruments financier a terme) la valeur liquidative du FCP pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le FCP diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

Risque de change lié aux classes de Part C-USD et USD (USD/EUR)

Les classes de parts susvisées sont exposées au risque de change étant donné qu'elles sont libellées dans une devise différente de celle de l'Indicateur de Référence. Par conséquent, la valeur liquidative des classes de part susvisées peut diminuer malgré une appréciation de la valeur de l'Indicateur de Référence et ce, en raison des fluctuations des taux de change.

Risque juridique

Le FCP pourrait supporter un risque juridique lié à la conclusion de tout contrat d'échange sur rendement global (Total return Swap ou TRS) tel que mentionné par le règlement (UE) 2015/2365.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le FCP est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce FCP souhaite s'exposer au marché des obligations Corporate libellées en euros.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce FCP dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de votre richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à cinq ans, mais également de ses souhaits de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce FCP.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel.

La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 3 ans.

Indications sur le régime fiscal :

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les informations qui suivent ne constituent qu'un résumé général du régime fiscal applicable, en l'état actuel de la législation française, à l'investissement dans un FCP français. Les investisseurs sont donc invités à étudier leur situation particulière avec leur conseil fiscal habituel.

1. Au niveau du FCP

En France, la qualité de copropriété des FCP les place de plein droit en dehors du champ d'application de l'impôt sur les sociétés ; ils bénéficient donc par nature d'une certaine transparence. Ainsi les revenus perçus et réalisés par le FCP dans le cadre de sa gestion ne sont pas imposables à son niveau.

A l'étranger (dans les pays d'investissement du FCP), les plus-values sur cession de valeurs mobilières étrangères réalisées et les revenus de source étrangère perçus par le FCP dans le cadre de sa gestion peuvent, le cas échéant, être soumis à une imposition (généralement sous forme de retenue à la source).

L'imposition à l'étranger peut, dans certains cas limités, être réduite ou supprimée en présence des conventions fiscales éventuellement applicables.

2. Au niveau des porteurs des parts du FCP

2.1 Porteurs résidents français

Les sommes distribuées par le FCP aux résidents français ainsi que les plus ou moins values sur valeur mobilières sont soumis à la fiscalité en vigueur. Les investisseurs sont invités à étudier leur situation particulière avec leur conseil fiscal habituel.

2.2 Porteurs résidents hors de France

Sous réserve de l'application des conventions fiscales, les sommes distribuées par le FCP peuvent, le cas échéant, être soumis à un prélèvement ou une retenue à la source en France. En outre, les plus-values réalisées sur rachat/cession des parts du FCP sont généralement exonérées d'impôt.

Les porteurs résidents hors de France seront soumis aux dispositions de la législation fiscale en vigueur dans leur pays de résidence.

Informations relative à la loi « FATCA »

La France et les Etats-Unis ont conclu un accord intergouvernemental de Modèle I (« IGA »), afin de mettre en œuvre en France la loi américaine dite « FATCA » qui vise à lutter contre l'évasion fiscale des contribuables américains détenant des avoirs financiers à l'étranger. L'expression « contribuables américains » désigne une personne physique qui est un citoyen ou un résident américain, une société de personnes ou une société créée aux Etats-Unis ou en vertu du droit fédéral américain ou d'un des Etats Fédérés américains, un trust si (i) un tribunal situé aux Etats-Unis avait, selon la loi, le pouvoir de rendre des ordonnances ou des jugements concernant substantiellement toutes les questions relatives à l'administration du trust et si (ii) un ou plusieurs contribuables américains jouissent d'un droit de contrôle sur toutes les décisions substantielles du trust, ou sur la succession d'un défunt qui était citoyen ou résident des Etats-Unis.

Le FCP a été enregistré en tant que « institution financière déclarante » auprès de l'autorité fiscale américaine. A ce titre le FCP est tenu de communiquer à l'administration fiscale française, pour 2014 et les années suivantes, des renseignements concernant certaines détentions ou sommes versées à certains contribuables américains ou à des institutions financières non américaines considérées comme non participantes à FATCA, qui feront l'objet d'un échange automatique d'informations entre les autorités fiscales françaises et américaines. Les investisseurs seront tenus de certifier leur statut FATCA auprès de leur intermédiaire financier ou de la société de gestion, selon les cas.

En conséquence de l'application par le FCP de ses obligations au titre de l'IGA tel que mis en œuvre en France, le FCP sera considéré comme étant en conformité avec FATCA et devrait être exonéré de la retenue à la source prévue par FATCA sur certains revenus ou produits de source américaine.

Il est conseillé à l'investisseur dont les parts sont détenus par l'intermédiaire d'un teneur de compte situé dans une juridiction n'ayant pas conclu un IGA de s'informer auprès de ce teneur de compte de ses intentions à l'égard de FATCA. Par ailleurs, certains teneurs de compte peuvent devoir recueillir des informations supplémentaires de la part des investisseurs afin de se conformer à leurs obligations au titre de FATCA ou du pays du teneur de compte. En outre, l'étendue des obligations liées à FATCA ou un IGA peut varier en fonctions de la juridiction du teneur de compte. Il est donc conseillé à l'investisseur de consulter son conseiller fiscal habituel.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet de l'Opc et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex - France.*
- *Date d'agrément par l'AMF : 26 mars 2009.*
- *Date de création du Fonds :2 avril 2009.*

rapport d'activité

La valeur liquidative de la part C-EUR du FCP LYXOR EURO CORPORATE BOND UCITS ETF évolue de -0.74% sur l'exercice et s'établit à 146.3251 EUR au 31/07/2017, ce qui porte la performance du fonds à 46.33% depuis l'origine.

Le fonds réplique la performance de l'indice Markit iBoxx EUR Liquid Corpor, libellé en Euro (EUR), est composé de 40 obligations d' entreprises libellées en euros émises par des émetteurs multinationaux diversifiés et de très bonne qualité de signature (toutes les obligations possèdent une note moyenne de crédit supérieure à BBB-). L'indice Markit Iboxx Euro Liquid Corporates est un indice de capitalisation, autrement dit l'ensemble des coupons distribués périodiquement par l'ensemble des composants sont réinvestis dans l'indice.

Cet indice observe une évolution de -0.52% sur l'exercice.

Cet écart entre la performance annuelle de l'OPCVM et celle de son Indice de Référence s'explique par la résultante des différents paramètres ci-dessous :

- Les frais de fonctionnement et de gestion ainsi que les frais de gestion externes à la société de gestion
- Les coûts d'accès aux marchés locaux des titres de l'indexation répliquée
- Les coûts ou gains liés aux instruments utilisés dans le cadre de la réplication de l'indexation.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'indice Markit iBoxx EUR Liquid Corpor ,le FCP atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplication indirecte ce qui signifie que le FCP aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au FCP d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le FCP et composé d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'indice Markit iBoxx EUR Liquid Corpor.

Les actions à l'actif du FCP seront notamment des actions composant l'indice Markit iBoxx EUR Liquid Corpor, ainsi que d'autres actions européennes, de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations.

Le profil de risque et de rendement du fonds a été classé en catégorie 3 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence.

Au 31/07/2017, la tracking error atteint le niveau de 0.0026% pour le FCP. Le niveau de la tracking error cible pour la période était de 0.08% .

L'écart entre la tracking error cible et la tracking error réalisée est non significatif, traduisant ainsi un respect de l'objectif de TE défini en début d'exercice.

La contrepartie des Index Linked Swap conclus par le fonds est : Société Générale.

Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Commission de mouvement *(non auditée par le commissaire aux comptes)*

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global de l'Opc

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'opc : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Critères ESG

Conformément aux articles L.533-22-1 et D.533-16-1 du Code Monétaire et Financier.

1. Description des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) (référence II-2°)

Lyxor est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI) et a adopté une politique d'investissement responsable qui présente les valeurs et les pratiques établies par notre organisation pour intégrer les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») dans nos solutions d'investissement. La politique ISR de Lyxor est disponible sur le site internet Lyxor.com. Elle est révisée chaque année.

Pour ce fonds la politique d'investissement responsable inclut les points suivants :

a) Description de la nature des critères ESG pris en compte (référence III-1°-a)

Le fond applique une exclusion des émetteurs associés à des violations sérieuses et répétées des exigences réglementaires liées aux secteurs et produits controversés.

La liste d'exclusion rassemble les entreprises à exclure dans le cadre de l'application de la Politique sectorielle Défense car impliquées dans des activités liées à des armes prohibées ou controversées (mines anti-personnel, bombes à sous-munitions, armes à uranium appauvri).

b) Informations utilisées pour l'analyse mise en oeuvre sur les critères ESG (référence III-2°)

L'Intégration des risques et des opportunités ESG dans la gestion classique (appelée aussi mainstream) et dans les décisions d'investissement doit se baser sur des sources de recherche appropriées.

Le processus d'intégration se concentre sur l'impact potentiel des enjeux ESG sur les entreprises (positif et négatif), ce qui peut affecter les décisions d'investissement.

Lyxor utilise différentes sources d'information externes, y compris les agences de notations extra-financières suivantes : MSCI-ESG Research, Vigeo-Eiris, ISS Ethix and Sustainalytics.

Chaque partenariat a été mis en place à la suite d'une sélection rigoureuse basée sur des appels d'offre et des procédures de diligence adressant les sujets spécifiques.

Lyxor utilise les services d'ISS-Ethix afin d'identifier les compagnies considérées en violation de sa politique Défense.

c) Méthodologie et mise en oeuvre de cette analyse (référence III-3°a)

Plus de 80 valeurs mobilières, issues de près de 20 pays à travers le monde, font l'objet d'une exclusion.

Des contrôles spécifiques 'pré et post trade' sont effectués au niveau du fonds au sein des équipes risque en totale indépendance des équipes opérationnelles.

En post trade, la fréquence du contrôle est basée sur celle de la publication de la Valeur Liquidative de ce même fonds. Toute violation à cette liste est notifiée aux gérants pour résolution immédiate.

Dans le cas spécifique d'un mode de réplication indirecte, l'exposition financière prise via le produit dérivé est reportée sur une base mensuelle.

d) Présentation de l'intégration des résultats de l'analyse dans la politique d'investissement (II-2°-d)

L'exclusion précédemment citée est appliquée aux actifs détenus en direct par le fonds. L'exclusion porte sur 100% des titres détenus par le fond.

Notation ESG du portefeuille au 31 juillet 2017

ESG score	Environmental	Social	Governance
5.09	6.41	4.61	4.63

Répartition des entreprise en fonction de leur notation ESG

Les meilleurs (AAA,AA)	5%	% Portfolio noté	100%
Dans la moyenne (A, BBB,BB)	81%		
Les moins bons (B,CCC)	15%	Nbre Titres notés	125

Exposition du portefeuille aux controverses

mesure l'exposition du portefuille aux entreprises faisoant l'objet de controverses liées au respect des normes internationales selon leur degré de sévérité.

Red Flag	3%
Orange Flag	14%
Yellow Flag	22%
Green Flag	34%

- Rouge indique au moins une controverses très sévère
- Orange indique une ou plus controverses sévères et structurelles
- Jaune indique les controverses sévères non structurelles
- Green indique les controverses modérées ne constituant pas en tant que telle une violation de ces normes.

Méthodologie de notation ESG (Corporate & Government issuers)

La note ESG calculée au niveau du portfeuille mesure la capacité des émetteurs sous jacents à gérer les risque et opportunités clés liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. L'échelle de notation est comprise entre 0 (fort risque) et 10 (faible risque).

Les notations émétteurs sont calculées en absolu sur chaque pilier et sous thème et comparables quelque soit les secteurs.

Pour les secteurs et les thèmes, le score du portefeuille est basé uniquement sur le sous-ensemble de titres qui ont des scores pertinents. Les poids des émetteurs du sous-ensemble sont répondérés à 100%.

Les pondérations des trois critères, environnementaux, sociaux et de gouvernance, tiennent compte des problèmes spécifiques de chaque secteur.

Pour les compagnies : l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:
• Environnement : Pollution, gestion des déchets, utilisation durable des ressources, changement climatique
• Social : emploi, relations sociales, santé et sécurité, formations, respect des conventions de l'OIT
• Gouvernance : conseil d'administration ou surveillance, audit et contrôle interne, rémunération dirigeants

Pour les gouvernements : l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:
• Environnement: Externalités Environementales, Natural Resources Naturelles
• Social : Capital Humain, Environnement Economique
• Gouvernance : Governance Financière et Gouvernance Politique

Source : Les données ESG brutes des entreprises sont fournies par l'agence MSCI.

2. Description de la manière dont sont intégrés les résultats de l'analyse mise en oeuvre sur les critères ESG, notamment d'exposition aux risques climatiques, dans la politique d'investissement (Référence II-2°)

LYXOR étend graduellement une capacité de notation ESG et Carbone en utilisant une méthodologie propriétaire pour ses véhicules.

En raison de la politique d'investissment de ce fonds, Lyxor ne publiera pas de métriques au regard de la communication sur la prise en compte du risque climatique et la contribution d'un portefeuille à la transition énergétique et écologique.

Empreinte Carbone du portefeuille

Carbon Emissions tons CO2e / $M invested	Carbon Intensity tons CO2e / $M sales	Weighted Average Carbon Intensity tons CO2e / $M sales
		344.0

En date du	July 31, 2017
% Portefeuille couvert (poids)	100%
% Scope 1 reporté (vs estimé)	100%
% Scope2 reporté (vs estimé)	92%

Les estimations s des données scope 1 & 2 sont basées sur la méthodologie MSCI

Méthodologie de notation Carbone

Définition : L'empreinte carbone vise à tenir compte des émissions de gaz à effet de serre produites par les entreprises détenues en portefeuille. Les émissions carbone sont calculées à partir du volume estimé d'émissions directes (scope 1) et

Carbon Emissions tons CO2e / $M invested : Elle mesure le volume d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) dont le portefeuille est responsable en proportion de sa part de capital.

Intensité Carbone Intensity tons CO2e / $M sales : Les émissions carbone sont calculées à partir du volume estimé d'émissions directes (scope 1) et indirectes (scope 2 uniquement) de gaz à effet de serre d'une entreprise rapporté à son chiffre.

La moyenne pondérée de l'intensité carbone (en tCO2 /$M revenu) mesure l'exposition du portfeuille aux émetteurs intense en carbone sur les scopes 1 et 2.

Scope : Les émissions carbone s'entendent Scope 1 + Scope 2.

Emissions Scope 1 : émissions directes de Gaz à Effet de Serre (combustibles, fluides frigorigènes, carburants des véhicules possédés).

Emissions Scope 2 : émissions indirectes (électricité, achat de vapeur).

Source : Les données carbone brutes des entreprises sont fournies par l'agence MSCI.

A noter : les mesures carbone sont applicables aux portefeuilles actions, en revanche seule la moyenne pondérée de l'intensité carbone (en tCO2 /$M revenu) (#3) peut etre utilisée pour les portefeuilles comprenant des émetteurs obligataires.

Exposition du portefeuille au risque de transition

Les données ci dessous représentent l'exposition du portefeuille aux émetteurs détenant des réserves en énergies fossiles (en poids du portefeuille), susceptibles d'être dépréciées ou échoués (« stranded ») dans le contexte d'une transition bas carbone. Les réserves en charbon thermiques sont les plus intenses en carbone et de ce fait les plus à risques.
La part brune se définit comme le pourcentage de MWh générées à partir d'énergies fossiles ou la part de chiffre d'affaire de l'entreprise réalisée grâce aux énergies fossiles ou la part du portefeuille investie dans l'extraction de combustibles fossiles (pour refléter les produits et services exposés aux énergies fossiles).

(% poids du portfeuille)

Toutes réserves : 14%

Charbon thermique : 3%

Gaz Naturel : 11%

Pétrole : 11%

Exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales

Les données représentent l'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales (en poids du portefeuille) et le type de solutions proposées : efficacité énergétique, énergie alternative, eau durable, prévention des pollutions ou construction durable. Ces émetteurs sont susceptibles de bénéficier d'une transition bas carbone.

La part verte se définit comme le pourcentage de l'encours investi dans des sociétés dont l'activité contribue à la lutte contre le changement climatique (pour refléter les éco-solutions/produits verts).

% Emetteurs ayantunChiffre d'Affaire consacré aux solutions environnementales compris entre :

[0-19.9%] : 22%

[20-49.9%] : 5%

[50-100%] : 3%

Informations sur la politique de rémunération :

La société de gestion a établi une politique de rémunération en conformité avec la règlementation en vigueur. Cette politique est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des fonds qu'elle gère et à ceux des investisseurs dans ces fonds, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération de la société de gestion met en place un régime équilibré ou la rémunération des employés concernés et notamment basée sur les principes listés ci-dessous :

- La politique de rémunération de la société de gestion est compatible avec une gestion saine et efficace des risques, la favorise et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le présent prospectus ou les autres documents constitutifs des fonds que la société de gestion gère ;
- La politique de rémunération à été adoptée par le conseil de surveillance de la société de gestion, lequel adopte et réexamine au moins une fois par an les principes généraux de ladite politique ;
- Le personnel engagé dans des fonctions de contrôle est rémunéré en fonction de la réalisation des objectifs liés à ses fonctions, indépendamment des performances des secteurs d'exploitation qu'il contrôle ;
- Lorsque la rémunération varie en fonction des performances, son montant total est établi en combinant l'évaluation au regard des performances de la personne et de l'unité opérationnelle ou des fonds concernés et au regard de leurs risques avec celle des résultats d'ensemble de la société de gestion lors de l'évaluation des performances individuelles, en tenant compte de critères financiers et non financiers;
- Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale ;
- Au delà d'un seuil, une part importante, et dans tous les cas au moins égale à 50% de toute la composante variable de la rémunération, consiste en une exposition à un indice dont les composants et règles de fonctionnement permettent d'assurer un alignement des intérêts des personnels concernés avec ceux des investisseurs ;
- Au delà d'un seuil, une part substantielle, et dans tous les cas au moins égale à 40%, de la composante variable de la rémunération, est reportée pendant une période appropriée ;
- La rémunération variable, y compris la part reportée, n'est payée ou acquise que si elle est compatible avec la situation financière de la société de gestion dans son ensemble et si elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle, des fonds et de la personne concernée.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet suivant : http://www.lyxor.com/fr/menu-corporate/nous-connaitre/mentions-reglementaires/

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers réglement SFTR

(en devise de comptabilité de l'OPC)

1. Informations générales.

1.1. Montant des titres et matières premières prêtés en proportion du total des actifs pouvant être prêtés définis comme excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

	Prêts de titres
% des actifs pouvant être prêtés	-

1.2. Montant des actifs engagés dans chaque type d'opération de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global exprimés en valeur absolue (dans la monnaie de l'organisme de placement collectif) et en proportion des actifs sous gestion de l'organisme de placement collectif.

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Valeur absolue	-	-	-	-	764 600 000
% des actifs sous gestion	-	-	-	-	68.34

2. Données sur la concentration.

2.1. Les dix plus gros émetteurs de garanties pour tous les types d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global (ventilation des volumes de garanties et de matières premières reçus par noms d'émetteurs).

1	Dénomination	ETAT FRANCAIS
	Montant	11 571 483
2	Dénomination	ROYAL BANK OF SCOTLAND
	Montant	9 287 217

2.2. Les dix principales contreparties pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément (nom de la contrepartie et volume brut des opérations en cours).

		Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Dénomination	-	-	-	-	SOCIETE GENERALE
	Montant	-	-	-	-	764 600 000

3. Données d'opération agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément à ventiler en fonction des catégories suivantes.

3.1. Type et qualité des garanties.

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Cash	-	-	-	-	-
Titre	-	-	-	-	20 858 700
Rating ou littéraire	Non applicable				

3.2. Échéance de la garantie.

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	20 858 700
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.3. Monnaie de la garantie.

		Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Monnaie	-	-	-	-	EUR
	Montant	-	-	-	-	20 858 700

3.4. Échéance des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global.

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	764 600 000
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.5. Pays où sont établies les contreparties.

		Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Pays	-	-	-	-	FRANCE
	Montant	-	-	-	-	764 600 000

3.6. Règlement et compensation.

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Tri-parties	-	-	-	-	-
Contrepartie centrale	-	-	-	-	-
Bilatéraux	-	-	-	-	764 600 000

4. Données sur la réutilisation des garanties (collateral).

Les garanties financières reçues sous une autre forme qu'en espèces ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage.

5. Conservation des garanties reçues par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global.

Nombre de dépositaires		1
1	Dénomination	SOCIETE GENERALE
	Montant	20 858 700

6. Conservation des garanties fournies par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global.

Le dépositaire, Société Générale S.A., exerce trois types de responsabilités, respectivement le contrôle de la régularité des décisions de la société de gestion, le suivi des flux espèces de des OPCVM et la garde des actifs de ces OPCVM.

Société Générale S.A travaille également avec un nombre limité de sous dépositaires, sélectionnés selon les plus hauts standards de qualité, incluant la gestion des conflits d'intérêt potentiels qui pourraient survenir à l'occasion de ces désignations. Le Dépositaire a établi une politique efficace d'identification, de prévention et de gestion des conflits d'intérêts en conformité avec la règlementation nationale et internationale ainsi qu'aux standards internationaux.

7. Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global.

Le FCP aura recours à des index-linked swaps négociés de gré à gré échangeant la valeur des actifs du FCP (ou de tout autre actif détenu par le FCP le cas échéant) contre la valeur de l'Indicateur de Référence.

Les revenus et frais liés à ces «Total Return Swaps » (TRS) sont inclus dans l'évaluation des intruments ainsi que dans le résultat réalisé présenté dans l'état des actifs nets et dans l'état des valorisations d'actifs nets.

rapport du commissaire aux comptes

pwc

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 juillet 2017

LYXOR EURO CORPORATE BOND UCITS ETF
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT
17, cours Valmy
92800 PUTEAUX

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les organes de direction de la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement LYXOR EURO CORPORATE BOND UCITS ETF relatifs à l'exercice clos le 31 juillet 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie *« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels»* du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/08/2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur- Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

LYXOR EURO CORPORATE BOND UCITS ETF

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Points clés de l'audit	***Réponse d'audit apportée pour couvrir ces risques***
Les principaux risques de cet OPC concernent les instruments financiers de son portefeuille. Toute erreur dans l'enregistrement ou la valorisation de ces instruments financiers peut entrainer une anomalie dans l'établissement de la valeur liquidative de l'OPC et dans les états financiers. Nous avons donc concentré nos travaux sur l'existence et la valorisation des instruments financiers du portefeuille.	
Valorisation des instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
La valorisation des instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé détenus par l'OPC n'est pas complexe car elle repose essentiellement sur des prix cotés fournis par des sources indépendantes. Cependant, les montants concernés sont significatifs et pourraient être une source d'erreur matérielle. La valeur des instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé est enregistrée au bilan et figure dans l'inventaire détaillé présenté en annexe des comptes annuels. Les règles d'évaluation de ces instruments sont décrites dans les Règles et méthodes comptables de l'annexe.	Nous avons comparé la valorisation des instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé détenus par l'OPC à la clôture de l'exercice avec les cours observables relevés sur des bases de données de marché.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur- Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

LYXOR EURO CORPORATE BOND UCITS ETF

Points clés de l'audit	*Réponse d'audit apportée pour couvrir ces risques*
Valorisation des contrats financiers négociés de gré à gré Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, l'OPC utilise des swaps de gré à gré. La valorisation de ces instruments est fournie par la contrepartie du swap et n'est pas observable sur un marché réglementé ou assimilé. Par conséquent, la valorisation des swaps de gré à gré constitue un point clé de l'audit. La valeur du swap est enregistrée au bilan dans le poste contrats financiers et figure dans l'inventaire détaillé présenté en annexe des comptes annuels. L'engagement correspondant au swap figure dans l'état du hors bilan. Les règles d'évaluation de ces instruments sont décrites dans les Règles et méthodes comptables de l'annexe.	Nous avons vérifié que la valorisation du swap enregistrée à la clôture de l'exercice correspondait à la valorisation communiquée par la contrepartie du swap. Nous avons pris connaissance de la procédure de contrôle par la société de gestion de la valorisation des swaps. Nous avons vérifié que cette procédure avait été appliquée à la date de clôture.
Existence des instruments financiers Les instruments financiers en portefeuille font l'objet de conservation ou de tenue de compte par le dépositaire de l'OPC. Celui-ci en atteste l'existence à la clôture de l'exercice. Il existe néanmoins un risque que ces instruments fassent l'objet d'enregistrements erronés ou incomplets dans la comptabilité de l'OPC. L'existence de ces instruments constitue un point clé de l'audit dans la mesure où les montants concernés sont significatifs et pourraient être une source d'erreur matérielle.	Nous avons vérifié l'existence des instruments financiers du portefeuille en contrôlant les états de rapprochement établis par l'OPC entre les instruments financiers qu'il détient à la clôture de l'exercice et ceux recensés par le dépositaire dans un compte ouvert à son nom. Les écarts significatifs éventuels ont été examinés, le cas échéant sur la base des avis d'opérés ou des contrats.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux porteurs de parts.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux porteurs sur la situation financière et les comptes annuels.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur- Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

LYXOR EURO CORPORATE BOND UCITS ETF

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement LYXOR EURO CORPORATE BOND UCITS ETF par la société de gestion en date du 27/03/2009.

Au 31 juillet 2017, notre cabinet était dans la 8ème année de sa mission sans interruption, soit la 8ème année depuis que les titres de l'OPC ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels de l'OPC présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité de l'OPC à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'OPC ou de cesser son activité.

Il incombe à la société de gestion de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, et de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur- Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

LYXOR EURO CORPORATE BOND UCITS ETF

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'OPC à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

2017.11.13 17:00:26 +0100

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Marie-Christine Jetil

comptes annuels

BILAN actif

	31.07.2017	29.07.2016
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	**-**	**-**
Dépôts	**-**	**-**
Instruments financiers	**1 118 991 023,69**	**1 052 071 823,43**
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 098 532 567,38	1 048 869 676,99
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	3 202 146,44
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	20 458 456,31	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	**7 527 827,43**	**14 736 233,85**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	7 527 827,43	14 736 233,85
Comptes financiers	**20,03**	**82 048,87**
Liquidités	20,03	82 048,87
Autres actifs	**-**	**-**
Total de l'actif	**1 126 518 871,15**	**1 066 890 106,15**

BILAN passif

	31.07.2017	29.07.2016
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	1 124 295 074,83	1 023 719 702,44
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-3 596 229,96	27 861 866,06
• Résultat de l'exercice	-1 896 823,17	-1 951 329,39
Total des capitaux propres *(montant représentatif de l'actif net)*	**1 118 802 021,70**	**1 049 630 239,11**
Instruments financiers	**-**	**2 276 130,95**
• **Opérations de cession sur instruments financiers**	-	-
• **Opérations temporaires sur titres financiers**		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• **Contrats financiers**		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	2 276 130,95
Dettes	**7 716 849,45**	**14 983 736,09**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	7 716 849,45	14 983 736,09
Comptes financiers	**-**	**-**
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	**1 126 518 871,15**	**1 066 890 106,15**

HORS-bilan

	31.07.2017	29.07.2016
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	764 600 000,00	735 300 000,00
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.07.2017	29.07.2016
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	335 726,08	56 516,17
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	**335 726,08**	**56 516,17**
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-	-
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	**-**	**-**
Résultat sur opérations financières (I - II)	**335 726,08**	**56 516,17**
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-2 387 304,09	-1 889 363,65
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	**-2 051 578,01**	**-1 832 847,48**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	154 754,84	-118 481,91
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	**-1 896 823,17**	**-1 951 329,39**

annexes

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du FCP sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

Les titres de créances négociables («TCN») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, …). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;

Les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, …). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;

Les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.

Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative.

Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. Ils sont présentés en hors bilan pour la valeur nominale définie dans le contrat.

Dans le cas de la détention d'un EMTN, il sera valorisé à partir d'un prix de marché donné par la contrepartie de l'instrument financier.

La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de ces évaluations.

Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.

Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.

Les parts et actions d'organismes de placement collectif de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du FCP.

Les parts et actions d'OPC de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du FCP.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du FCP sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters le même jour d'arrêté de la valeur liquidative du FCP.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais inclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion. Pour ce FCP, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. Tableau récapitulatif ci-après):

- Des commissions de surperformance: ces commissions rémunèrent la société de gestion dès lors que le FCP dépasse ses objectifs et sont facturées au FCP ;
- Des commissions de mouvement facturées au FCP.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au FCP, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur « DICI ».

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème maximum
Frais de gestion et frais de gestion externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC [1]	Actif net	0.20% par an
Dont frais de gestion externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats)	Actif net	0.10% par an
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant

[1] incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPC.

Devise de comptabilité

La comptabilité du FCP est effectuée en Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Mise à jour du prospectus le 27 janvier 2016.
- Changement à intervenir : Néant.

annexes

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Classes de Parts C-EUR et C-USD : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Classe de Parts USD : La société de gestion se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser.

annexes

2 évolution actif net

	31.07.2017	29.07.2016
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	**1 049 630 239,11**	**1 012 605 079,52**
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	589 262 384,60	444 121 094,40
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-507 610 154,00	-455 283 606,70
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	93 328 627,48	54 401 235,02
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-85 265 865,03	-37 804 959,49
Plus-values réalisées sur contrats financiers	1 360 871 472,11	1 238 278 268,49
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-1 376 065 602,43	-1 229 827 828,55
Frais de transaction	-	-
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-26 032 089,39	24 037 452,88
- Différence d'estimation exercice N	*2 773 601,97*	*28 805 691,36*
- Différence d'estimation exercice N-1	*28 805 691,36*	*4 768 238,48*
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	22 734 587,26	936 351,02
- Différence d'estimation exercice N	*20 458 456,31*	*-2 276 130,95*
- Différence d'estimation exercice N-1	*-2 276 130,95*	*-3 212 481,97*
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-2 051 578,01	-1 832 847,48
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	**1 118 802 021,70**	**1 049 630 239,11**

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	173 108 240,40	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	762 956 608,37	2 586 228,41
Obligations à taux variable	35 740 821,24	-
Obligations zéro coupons	136 014 114,35	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	764 600 000,00	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	765 542 836,78	-	35 740 824,24	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	20,03
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	12 449 352,55	77 322 743,74	310 139 357,40	280 444 628,57	418 176 485,12
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	20,03	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	764 600 000,00	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances Opérations de change à terme de devises :	**7 527 827,43**
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Coupons à recevoir	-
Ventes règlements différés	7 121 916,46
Sommes à recevoir	405 910,97
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes Opérations de change à terme de devises :	**7 716 849,45**
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Achats règlements différés	6 548 906,10
Somme à payer	978 921,33
Frais provisionnés	189 022,02
-	-
-	-
Autres opérations	-

annexes

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
Catégorie de part émise / rachetée pendant l'exercice :	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
Part A / FR0010737544	4 016 000	589 262 384,60	3 490 000	507 610 154,00
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
PART C-USD/ FR0010744193		-		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
PART USD/ FR00107344201		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
PART C-EUR/ FR0010737544		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie de part :	
Part A / FR0010737544	**0,20**

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie de part :	
Part A / FR0010737544	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....**néant**

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....**néant**

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	**-**
- Autres opérations temporaires	**-**

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	**-**
- obligations	**9 287 216,98**
- titres de créances	**11 571 540,75**
- autres instruments financiers	**-**

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	**-**
- obligations	**-**
- titres de créances	**-**
- autres instruments financiers	**-**

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- Swaps	**20 458 456,31**
- autres instruments financiers	**-**

annexes

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
Total acomptes		**-**	**-**	**-**	**-**

annexes

	31.07.2017	29.07.2016
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-1 896 823,17	-1 951 329,39
Total	**-1 896 823,17**	**-1 951 329,39**

Part A / FR0010737544	31.07.2017	29.07.2016
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-1 896 823,17	-1 951 329,39
Total	**-1 896 823,17**	**-1 951 329,39**
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

annexes

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	**-**	**-**

	31.07.2017	29.07.2016
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-3 596 229,96	27 861 866,06
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**-3 596 229,96**	**27 861 866,06**

Part A / FR0010737544	31.07.2017	29.07.2016
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-3 596 229,96	27 861 866,06
Total	**-3 596 229,96**	**27 861 866,06**
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

annexes

annexes

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Date de création du Fonds : 2 avril 2009.

Devise EUR	**31.07.2017**	29.07.2016	31.07.2015	31.07.2014	31.07.2013
Actif net	**1 118 802 021,70**	1 049 630 239,11	1 012 605 079,52	694 205 653,93	670 836 139,15

Part A / FR0010737544 — Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR

	31.07.2017	29.07.2016	31.07.2015	31.07.2014	31.07.2013
Nombre de parts en circulation	**7 646 000**	7 120 000	7 229 000	5 115 000	4 545 000
Valeur liquidative	**146,3251**	147,4199	140,0754	131,1507	126,5791
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**-0,71**	3,63	3,40	3,13	-0,24

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 31.07.2017

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilieres						
Obligation						
ES0211845302	ABERTIS INFRAESTRUCTURAS 1.375% 20/05/2026	PROPRE	200 000,00	201 670,53	EUR	0,02
XS0937858271	ABN AMRO BANK 2.5% 29/11/2023	PROPRE	4 979 000,00	5 657 509,81	EUR	0,51
DE0001108595	ALLEMAGNE 0% 04/07/2042 STRIPS	PROPRE	39 084 455,00	28 166 212,50	EUR	2,52
BE6276040431	ANHEUSER BUSCH INBEV BV 1.5% 18/04/2030	PROPRE	3 556 000,00	3 547 700,88	EUR	0,32
BE6285455497	ANHEUSER BUSCH INBEV NV 2% 17/03/2028	PROPRE	3 732 000,00	3 980 258,77	EUR	0,36
BE6285450449	ANHEUSER-BUSCH INBEV NV FRN 17/03/2020	PROPRE	1 049 000,00	1 067 089,54	EUR	0,10
BE6276038419	ANHEUSER-BUSCH INBEV VN VAR 19/10/2018	PROPRE	4 436 000,00	4 451 015,86	EUR	0,40
XS1381693248	AP MOELLER MAERSK AS 1.75% 18/03/2021	PROPRE	200 000,00	210 895,70	EUR	0,02
XS1135337498	APPLE INC 1.625% 10/11/2026	PROPRE	1 356 000,00	1 444 150,77	EUR	0,13
XS1405780963	ASML HOLDING NV 1.375% 7/7/2026	PROPRE	149 000,00	151 112,74	EUR	0,01
XS1076018131	AT& T INC 2.40% 15/03/2024	PROPRE	2 366 000,00	2 586 228,41	EUR	0,23
XS0986174851	ATLANTIA SPA 2.875% 26/02/2021	PROPRE	253 000,00	280 018,23	EUR	0,03
XS1496758092	AUST NZ BANKING GROUP 0.75% 29/9/2026	PROPRE	4 500 000,00	4 424 549,49	EUR	0,40
XS1290850707	BANK OF AMERICA CORP 1.625% 14/09/2022	PROPRE	1 000 000,00	1 059 695,62	EUR	0,09
XS1426782170	BANQUE FED CRED MUTUEL FRN 03/06/2020	PROPRE	2 500 000,00	2 524 517,92	EUR	0,23
XS1578083625	BARCLAYS BANK PLC FRN 13/03/2019	PROPRE	1 995 000,00	2 005 764,69	EUR	0,18
XS0445843526	BARCLAYS BANK PLC 4.875% 13/08/2019	PROPRE	155 000,00	178 347,00	EUR	0,02
XS0611398008	BARCLAYS BANK PLC 6.625% 30/03/2022	PROPRE	3 708 000,00	4 737 872,36	EUR	0,42
XS0525912449	BARCLAYS BK 6% 14/01/2021	PROPRE	2 533 000,00	3 061 033,52	EUR	0,27
DE000A1R0XG3	BASF SE 2% 05/12/22	PROPRE	194 000,00	214 209,11	EUR	0,02
XS1203859928	BAT INTERNATIONAL FINANCE PLC 1.25% 13/03/2027	PROPRE	119 000,00	114 304,02	EUR	0,01
BE0000341504	BELGIUM KINGDOM 0.8% 22/06/2027	PROPRE	3 292 795,00	3 289 530,62	EUR	0,29
BE0000329384	BELGIUM KINGDOM 1.25% 22/06/2018	PROPRE	3 595 248,47	3 658 953,07	EUR	0,33
BE0000315243	BELGIUM 4.00% 28/03/2019	PROPRE	10 559 200,00	11 511 405,51	EUR	1,03
XS0526811384	BG ENERGY 3.625% 16/07/19	PROPRE	3 669 000,00	3 941 912,53	EUR	0,35

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS1321956333	BMW FINANCE NV 0.875% 17/11/2020	PROPRE	6 299 000,00	6 497 638,53	EUR	0,58
DE000A1Z6M12	BMW US CAPITAL LLC 1.125% 18/09/2021	PROPRE	5 367 000,00	5 606 751,24	EUR	0,50
XS0562852375	BNP PAR 3.75% 25/11/2020	PROPRE	10 708 000,00	12 334 330,31	EUR	1,10
XS1167154654	BNP PARIBAS FRN 15/01/2020	PROPRE	5 688 000,00	5 732 313,31	EUR	0,51
XS1069282827	BNP PARIBAS FRN 20/05/2019	PROPRE	200 000,00	201 991,60	EUR	0,02
XS0895249620	BNP PARIBAS 2.875% 26/09/23	PROPRE	4 834 000,00	5 630 680,94	EUR	0,50
XS0635033631	BNP PARIBAS 4.125% 14/01/2022	PROPRE	6 255 000,00	7 504 234,46	EUR	0,67
ES00000128O1	BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 0.40% 30/04/2022	PROPRE	4 426 000,00	4 460 257,85	EUR	0,40
ES00000127Z9	BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.950% 30/04/2026	PROPRE	795 000,00	842 113,22	EUR	0,08
FR0013222494	BOUYGUES SA 1.375% 07/06/2027	PROPRE	600 000,00	611 210,75	EUR	0,05
XS1190974011	BP CAPITAL MARKETS PLC 1.573% 16/02/2027	PROPRE	1 000 000,00	1 033 132,01	EUR	0,09
XS1109741246	BRITISH SKY BROADCASTING 1.5% 15/09/2021	PROPRE	5 143 000,00	5 443 977,52	EUR	0,49
XS1377680381	BRITISH TELECOMMUNICATION 0.625% 10/03/2021	PROPRE	1 852 000,00	1 877 905,55	EUR	0,17
IT0004867070	BTP 3.5% 01/11/17	PROPRE	19 699 000,00	20 063 630,63	EUR	1,79
IT0004536949	BTP 4.25% 01/03/20	PROPRE	8 106 000,00	9 121 076,49	EUR	0,82
IT0004889033	BTP 4.75% 01/09/2028	PROPRE	4 557 000,00	5 754 250,21	EUR	0,51
IT0004953417	BTPS 4.5% 01/03/2024	PROPRE	2 180 000,00	2 647 896,72	EUR	0,24
AT0000386115	BUND (AUT) 3.90% 15/07/20	PROPRE	9 505 000,00	10 741 013,92	EUR	0,96
DE0001143428	BUND STRIP 0% 04/07/39	PROPRE	1 433 127,00	1 101 028,48	EUR	0,10
DE0001108546	BUND STRIP 0% 04/07/40	PROPRE	27 742 652,00	20 863 584,01	EUR	1,86
DE0001143436	BUND STRIP 0% 04/07/40	PROPRE	23 750,00	17 790,89	EUR	0,00
DE0001143444	BUND STRIP 0% 04/07/41	PROPRE	1 055,00	774,20	EUR	0,00
DE0001141661	BUND 0.25% 13/04/18	PROPRE	16 830 432,00	16 954 645,20	EUR	1,52
DE0001143477	BUNDESREPUB DEUTSCHLAND 0% 04/07/44	PROPRE	7 795 701,00	5 315 108,94	EUR	0,48
DE0001142628	BUNDESREPUB 0% 04/01/2029	PROPRE	282 959,19	260 255,96	EUR	0,02
DE0001142164	BUNDESREPUB 0% 04/01/2031	PROPRE	17 943 267,36	15 979 645,90	EUR	1,43
DE0001142263	BUNDESREPUB 0% 04/01/2037	PROPRE	24 673 986,00	19 811 977,06	EUR	1,77
DE0001142032	BUNDESREPUB 0% 04/07/2027	PROPRE	407 000,00	386 426,15	EUR	0,03
DE0001143329	BUNDESREPUB 0% 04/07/2029	PROPRE	497 732,00	451 609,66	EUR	0,04
DE0001143337	BUNDESREPUB 0% 04/07/2030	PROPRE	65 756,00	58 761,53	EUR	0,01

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
DE0001143386	BUNDESREPUB 0% 04/07/2035	PROPRE	1 540 031,00	1 264 973,76	EUR	0,11
DE0001142610	BUNDESREPUB 0% 2028	PROPRE	31 250,00	29 329,22	EUR	0,00
DE0001143311	BUNDESREPUB 0% 2028	PROPRE	10 515 015,00	9 702 940,39	EUR	0,87
IT0003268999	BUONI ORDINARI 0% 01/02/2031	PROPRE	1 534 859,00	1 056 527,87	EUR	0,09
IT0001312781	BUONI ORDINARI 0% 01/05/2028	PROPRE	1 124 478,76	862 047,91	EUR	0,08
IT0003268908	BUONI ORDINARI 0% 01/08/2028	PROPRE	954 000,00	726 361,29	EUR	0,06
IT0001312807	BUONI PIOLENNALI ST 0% 01/05/2029	PROPRE	625,00	462,94	EUR	0,00
IT0003268924	BUONI PIOLENNALI ST 01/02/2029	PROPRE	341 908,00	255 403,57	EUR	0,02
IT0001464194	BUONI PIOLENNALI STRIP 0% 01/05/2030	PROPRE	10 379,00	7 397,22	EUR	0,00
IT0003268890	BUONI PIOLENNALI STRIP 01/02/2028	PROPRE	1 901 665,00	1 472 097,89	EUR	0,13
IT0004489610	BUONI POLIENNALI DEL TES ITALY 4.25% 01/09/19	PROPRE	38 000,00	42 097,93	EUR	0,00
IT0005217929	BUONI POLIENNALI DEL TES 0.05% 15/10/2019	PROPRE	8 119 000,00	8 132 269,00	EUR	0,73
IT0003268775	BUONI POLIENNALI STRIP 0% 01/02/2023	PROPRE	232 875,00	218 026,89	EUR	0,02
IT0003268742	BUONI POLIENNALI STRIP 0% 01/08/2022	PROPRE	535 739,00	508 729,72	EUR	0,05
IT0003540397	BUONI TP STRIP 0% 01/02/2034	PROPRE	953 365,00	581 190,37	EUR	0,05
FR0010137554	CADES I 1.85% 25/07/19 *EUR	PROPRE	938 000,00	1 143 290,01	EUR	0,10
FR0011198787	CAISSE AMORT.DETTE SOCIALE I 1.5% INFLATION LINKED 25/07/24	PROPRE	5 907 000,00	7 137 963,50	EUR	0,64
XS0557992889	CAISSE CENT CREDIT IMMOB 4% 12/01/18	PROPRE	1 500 000,00	1 561 067,98	EUR	0,14
FR0011003672	CAISSE D'AMORT DETTE SOC I 1.5% 25/07/21	PROPRE	13 647 000,00	16 065 833,00	EUR	1,44
FR0010212613	CAISSE NATIONALE DES AUTOROUTES 3.75% 15/07/2025	PROPRE	258 468,00	321 968,24	EUR	0,03
XS0529414319	CARREFOUR 3.875% 25/04/2021	PROPRE	1 219 000,00	1 403 002,29	EUR	0,13
FR0000474652	CFF 4.50% 16/05/18 *EUR	PROPRE	210 000,00	220 162,20	EUR	0,02
XS1577586321	CIE DE SANINT GOBAIN 1.00% 17/03/2025	PROPRE	100 000,00	100 525,58	EUR	0,01
XS0443469316	CITIGROUP INC 7.375% 04/09/2019	PROPRE	2 895 000,00	3 542 429,67	EUR	0,32
DE000CZ40LR5	COMMERZBANK AG 0.5% 13/09/2023	PROPRE	1 783 000,00	1 751 966,27	EUR	0,16
DE000CZ40LD5	COMMERZBANK AG 4% 23/03/2026	PROPRE	3 506 000,00	3 907 807,77	EUR	0,35
DE000CZ302M3	COMMERZBANK 4% 16/09/2020	PROPRE	428 000,00	493 857,86	EUR	0,04
XS0969344083	CONTINENTAL AG 3.125% 09/09/2020	PROPRE	1 836 000,00	2 060 545,69	EUR	0,18
XS0953199634	CONTINENTAL 3% 16/07/2018	PROPRE	892 000,00	920 402,06	EUR	0,08
IT0005126989	CREDIT DI CREDITO DEL TES 0% 30/08/2017	PROPRE	468 000,00	468 149,76	EUR	0,04

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS1319598188	CREDIT SUISSE AG LONDON FRN 10/11/2017	PROPRE	2 909 000,00	2 911 780,03	EUR	0,26
XS1121919333	CREDIT SUISSE LONDON FRN 16/10/2019	PROPRE	2 660 000,00	2 683 362,48	EUR	0,24
XS1074053130	CREDIT SUISSE LONDON 1.375% 29/11/2019	PROPRE	12 402 000,00	12 936 924,59	EUR	1,16
XS0444030646	CREDIT SUISSE LONDON 4.75% 05/08/2019	PROPRE	12 411 000,00	14 211 024,28	EUR	1,27
DE000A2AAL15	DAIMLER AG FRN 09/03/2018	PROPRE	100 000,00	100 221,15	EUR	0,01
DE000A169GZ7	DAIMLER AG FRN 12/01/2019	PROPRE	600 000,00	603 057,65	EUR	0,05
DE000A2AAL23	DAIMLER AG 0.5% 09/09/2019	PROPRE	573 000,00	582 018,71	EUR	0,05
DE000A169G15	DAIMLER AG 1.4% 12/01/2024	PROPRE	7 408 000,00	7 748 604,62	EUR	0,69
DE000A2AAL31	DAIMLER AG 1.5% 09/03/2026	PROPRE	378 000,00	388 514,07	EUR	0,03
FR0013216926	DANONE SA 1.208% 03/11/2028	PROPRE	2 300 000,00	2 306 272,29	EUR	0,21
DE0001142578	DBR 0% STRIP 04/01/24	PROPRE	2 150 433,00	2 132 347,86	EUR	0,19
DE0001108660	DBRR 0% 04/07/2044	PROPRE	5 685 013,00	3 935 222,85	EUR	0,35
DE000DB7XHM0	DEUTSCHE BANK AG FRN 15/04/2019	PROPRE	600 000,00	602 452,40	EUR	0,05
DE000DL19TQ2	DEUTSCHE BANK AG FRN 16/05/2022	PROPRE	1 300 000,00	1 307 488,65	EUR	0,12
XS1280367761	DEUTSCHE BANK AG LONDON FRN 25/08/2017	PROPRE	600 000,00	600 181,00	EUR	0,05
XS1388661651	DEUTSCHE POST AG 0.375% 01/04/2021	PROPRE	311 000,00	314 871,55	EUR	0,03
XS1382792197	DEUTSCHE TELEKOM INT FIN 0.625% 03/04/2023	PROPRE	3 409 000,00	3 437 386,46	EUR	0,31
XS1557095616	DEUTSCHE TELEKOM INT FIN 1.375% 30/01/2027	PROPRE	1 984 000,00	2 007 245,55	EUR	0,18
XS0162990229	EDF 5.625% 21/02/33 *EUR	PROPRE	644 000,00	953 246,07	EUR	0,09
EU000A1G0DE2	EFSF 0.2% 28/04/2025	PROPRE	2 438 000,00	2 381 075,20	EUR	0,21
EU000A1G0DV6	EFSF 0.5% 11/07/2025	PROPRE	7 488 000,00	7 459 368,66	EUR	0,67
EU000A1G0BJ5	EFSF 3% 04/09/34	PROPRE	25 000,00	31 942,19	EUR	0,00
XS0308505055	EIB 4.75% 15/10/17 *EUR	PROPRE	63 000,00	66 072,50	EUR	0,01
XS0452187916	ENEL FINANCE 5% 14/09/22	PROPRE	4 925 000,00	6 309 809,48	EUR	0,56
XS0970852348	ENI SPA 3.75% 12/09/2025	PROPRE	1 495 000,00	1 848 915,34	EUR	0,17
XS0361244667	E.ON INTL FIN 5.75 07/05/20	PROPRE	6 393 000,00	7 501 453,37	EUR	0,67
XS1616411119	E.ON SE 1.625% 22/05/2029	PROPRE	7 504 000,00	7 439 769,36	EUR	0,66
EU000A1U9886	EURO STABILITY MECHANISM 0.05% 17/12/2018	PROPRE	3 900 000,00	3 929 454,08	EUR	0,35
XS0669743246	EUROP INV BK 2.5% 15/03/19	PROPRE	14 832 000,00	15 692 464,26	EUR	1,40
XS1422953932	EUROPEAN INVESTMENT BANK 1% 14/04/2032	PROPRE	13 755 000,00	13 512 068,80	EUR	1,21

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS1023039545	EUROPEAN INVESTMENT BANK 2.125 01/15/24	PROPRE	50 000,00	56 803,28	EUR	0,01
XS0412826579	EUROPEAN INVESTMENT 4.25% 15/04/19	PROPRE	4 956 000,00	5 420 460,37	EUR	0,48
EU000A1GV187	EUROPEAN UNION 2.375% 04/10/18	PROPRE	915 000,00	964 401,48	EUR	0,09
XS1170787797	EVONIK INDUSTRIES AG 1% 23/01/2023	PROPRE	1 923 000,00	1 991 983,54	EUR	0,18
XS1598835822	FCA BANK SPA IRELAND 1.00% 15/11/2021	PROPRE	500 000,00	508 105,55	EUR	0,05
FI4000148630	FINNISH GOVERMENT 0.75% 15/04/2031	PROPRE	1 387 000,00	1 346 249,56	EUR	0,12
FI4000106117	FINNISH GOVERNMENT 0.375% 15/09/2020	PROPRE	18 403 000,00	18 932 324,48	EUR	1,69
FI4000047089	FINNISH GOVERNMENT 1.625% 15/09/22	PROPRE	2 261 000,00	2 492 890,64	EUR	0,22
FI4000010848	FINNISH GVT 3.375% 15/04/20	PROPRE	3 638 000,00	4 058 948,49	EUR	0,36
FI4000020961	FINNISH GVT 3.5% 15/04/2021	PROPRE	2 171 000,00	2 505 186,49	EUR	0,22
FI4000006176	FINNISH 4% 07/04/25	PROPRE	4 373 000,00	5 625 331,35	EUR	0,50
FR0013234333	FRANCE GOVT OF 1.75% 25/06/2039	PROPRE	8 349 426,00	8 665 133,81	EUR	0,77
FR0013140035	FRANCE I 0.1% 01/03/2021	PROPRE	46 932 634,00	50 193 113,99	EUR	4,49
FR0010050559	FRANCE OAT I 2.25% 25/07/2020	PROPRE	21 308 995,00	29 430 254,30	EUR	2,63
FR0013101466	FRANCE OAT 0% 25/02/2019	PROPRE	16 533 487,00	16 683 528,39	EUR	1,49
FR0011523257	FRANCE OAT 1% 25/11/2018	PROPRE	5 310 404,00	5 457 392,35	EUR	0,49
FR0011883966	FRANCE OAT 2.5 05/25/30	PROPRE	5 515 467,00	6 482 361,61	EUR	0,58
FR0013232485	FRANCE 0% 25/02/2020	PROPRE	3 479 325,00	3 520 172,28	EUR	0,31
XS1551446880	GAS NATURAL FENOSA FINAN 1.375% 19/01/2027	PROPRE	600 000,00	605 469,53	EUR	0,05
FR0010709451	GDF SUEZ 6.375% 18/01/21	PROPRE	1 811 000,00	2 271 569,67	EUR	0,20
XS1612543121	GENERAL ELECTRIC CO 1.50% 17/05/2029	PROPRE	2 014 000,00	2 028 177,32	EUR	0,18
DE0001030542	GERMANY I 0.1% 15/04/2023	PROPRE	7 874 088,18	8 874 381,30	EUR	0,79
DE0001030534	GERMANY I 0.75% 15/04/2018	PROPRE	3 328 381,00	3 622 918,55	EUR	0,32
DE0001030526	GERMANY I 1.75% 15/04/2020	PROPRE	44 580 573,00	54 054 257,34	EUR	4,83
XS0222383027	GLAXOSM CAP 4% 16/06/2025	PROPRE	2 060 000,00	2 551 682,21	EUR	0,23
XS1147600305	GLAXOSMITHKLINE 0.625% 02/12/2019	PROPRE	200 000,00	204 191,19	EUR	0,02
XS1458408561	GOLDMAN SACHS GROUP INC 1.625% 27/7/2026	PROPRE	9 699 000,00	9 690 291,49	EUR	0,87
XS1529515584	HEIDELBERGCEMENT AG 1.5% 07/02/2025	PROPRE	5 221 000,00	5 377 154,16	EUR	0,48
XS1425274484	HEIDELBERGCEMENT AG 2.25% 03/06/2024	PROPRE	1 586 000,00	1 711 545,59	EUR	0,15
XS1387174375	HEIDELBERGCEMENT AG 2.25% 30/03/2023	PROPRE	2 415 000,00	2 623 862,43	EUR	0,23

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
DE000A0TKUU3	HEIDELBERGCEMENT 5.625% 04/01/18	PROPRE	999 000,00	1 055 970,99	EUR	0,09
XS1401174633	HEINEKEN NV 1% 04/05/2026	PROPRE	119 000,00	118 563,95	EUR	0,01
XS1420337633	HOLCIM FINANCE LUX SA 1.375% 26/05/2023	PROPRE	521 000,00	539 733,41	EUR	0,05
XS1485597329	HSBC HOLDINGS PLC 0.875% 06/09/2024	PROPRE	499 000,00	501 443,08	EUR	0,04
XS1398476793	IBERDROLA INTL BV 1.125% 21/04/2026	PROPRE	1 200 000,00	1 203 371,59	EUR	0,11
XS0991090175	IBM CORP 1.875% 06/11/20	PROPRE	3 886 000,00	4 171 556,85	EUR	0,37
XS1040508167	IMPERIAL TOBACCO FINANCE 2.25% 26/02/2021	PROPRE	545 000,00	583 045,40	EUR	0,05
XS1275474085	ING BANK NV FRN 14/08/2017	PROPRE	200 000,00	200 221,22	EUR	0,02
XS0496716282	ITALCEMENTI MULTICPON 19/03/20	PROPRE	1 226 000,00	1 416 713,37	EUR	0,13
XS1551917591	ITALGAS SPA 1.625% 19/01/2027	PROPRE	1 781 000,00	1 838 493,36	EUR	0,16
IT0005215246	ITALIAN REPUBLIC 0.65% 15/10/2023	PROPRE	242 000,00	233 878,75	EUR	0,02
IT0004957574	ITALY BTP 3.50% 01/12/2018	PROPRE	206 000,00	217 585,23	EUR	0,02
IT0004644735	ITALY BTP 4.50% 01/03/2026	PROPRE	520 000,00	639 699,59	EUR	0,06
IT0004898034	ITALY BTP 4.50% 01/05/2023	PROPRE	63 000,00	75 549,43	EUR	0,01
IT0004848534	ITALY BTPS HYBRD 0% 01/02/33	PROPRE	995 912,00	642 552,46	EUR	0,06
IT0003268676	ITALY BTPS STRIP 0% 01/02/21	PROPRE	699 204,00	688 163,57	EUR	0,06
IT0001247250	ITALY BTPS STRIP 0% 01/05/20	PROPRE	1 531 478,00	1 520 573,88	EUR	0,14
IT0003268726	ITALY BTPS STRIP 01/02/22	PROPRE	577 875,00	555 141,40	EUR	0,05
IT0001247334	ITALY BTPS 0% 01/05/2024	PROPRE	829 280,00	746 393,46	EUR	0,07
IT0003269039	ITALY BTPS 0% 01/08/2032	PROPRE	1 757 033,00	1 135 790,06	EUR	0,10
IT0003268858	ITALY BTPS 0% 01/08/26	PROPRE	62 500,00	51 622,50	EUR	0,00
IT0003268841	ITALY STRIP 0% 01/02/26	PROPRE	162 861,00	137 067,07	EUR	0,01
IT0003268874	ITALY STRIP 0% 01/02/27	PROPRE	100 000,00	80 736,00	EUR	0,01
IT0001247391	ITALY STRIP 0% 01/05/27	PROPRE	1 302 375,00	1 044 556,85	EUR	0,09
IT0003268882	ITALY STRIP 0% 01/08/27	PROPRE	703 375,00	554 491,61	EUR	0,05
IT0001247292	ITALY STRIPS 0% 01/05/22	PROPRE	1 360 225,00	1 300 069,05	EUR	0,12
IT0001247375	ITALY 0% STRIP 01/05/26	PROPRE	1 053 963,00	879 410,92	EUR	0,08
IT0003268833	ITALY 0% STRIP 01/08/25	PROPRE	623 375,00	535 413,67	EUR	0,05
IT0003268825	ITALY 0% 01/02/2025 STRIPS	PROPRE	1 089 200,00	951 628,59	EUR	0,09
IT0001247359	ITALY 0% 01/05/25 STRIPS	PROPRE	303 125,00	262 431,98	EUR	0,02

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
IT0004002827	ITALY 0% 01/08/35 STRIPS IO	PROPRE	735 056,00	424 090,56	EUR	0,04
IT0003268817	ITALY 0% 2024 STRIPS	PROPRE	1 056 137,00	939 095,90	EUR	0,08
XS1064100115	JP MORGAN CHASE & CO FRN 07/05/2019	PROPRE	1 065 000,00	1 076 041,27	EUR	0,10
XS1310493744	JPMORGAN CHASE & CO 1.5% 26/10/2022	PROPRE	2 752 000,00	2 917 427,81	EUR	0,26
DE000A1RET80	KFW 0.875% 25/06/2018	PROPRE	1 700 000,00	1 723 436,13	EUR	0,15
ES00000128A0	KINGDOM OF SPAIN 0.25% 31/01/2019	PROPRE	221 000,00	223 273,74	EUR	0,02
NL0011613997	KINGDOM OF THE NETHERLANDS STRIP 0% 15/01/2030	PROPRE	260 000,00	235 146,60	EUR	0,02
NL0011614052	KINGDOM OF THE NETHERLANDS STRIP 0% 15/01/2036	PROPRE	260 000,00	210 037,10	EUR	0,02
NL0011613906	KINGDOM OF THE NETHERLANDS 0% 15/01/2022	PROPRE	10 933 002,00	10 984 332,44	EUR	0,98
NL0011613922	KINGDOM OF THE NETHERLANDS 0% 15/01/2023	PROPRE	1 077 886,70	1 083 373,14	EUR	0,10
NL0011613963	KINGDOM OF THE NETHERLANDS 0% 15/01/2027	PROPRE	500,00	467,18	EUR	0,00
XS0629645531	LANXESS FINANCE BV 4.125% 23/05/2018	PROPRE	103 000,00	107 364,52	EUR	0,01
XS1353555003	LB BADEN-WUERTTEMBERG 0.375% 29/01/2019	PROPRE	1 768 000,00	1 783 586,13	EUR	0,16
XS0828235225	LINDE AG 1.75% 17/09/2020	PROPRE	215 000,00	230 771,22	EUR	0,02
XS1518704900	LINDE FINANCE BV 0.25% 18/01/2022	PROPRE	96 000,00	96 826,32	EUR	0,01
XS1397134609	LINDE FINANCE BV 1.00% 20/04/2028	PROPRE	4 663 000,00	4 634 249,41	EUR	0,41
FR0013257599	LVMH MOET HENNESSY VUITT VAR 26/11/2018	PROPRE	103 000,00	103 396,04	EUR	0,01
FR0013257623	LVMH MOET HENNESSY VUITT 0.75% 26/05/2024	PROPRE	335 000,00	338 754,43	EUR	0,03
XS1403264374	MCDONALDS CORP 1.00% 15/11/2023	PROPRE	1 400 000,00	1 435 263,60	EUR	0,13
XS1284576581	MERCK FIN SERVICES GMBH 0.75% 02/09/2019	PROPRE	4 690 000,00	4 801 706,48	EUR	0,43
XS0497186758	MERCK FINS 4.5% 24/03/20 *EUR	PROPRE	8 025 000,00	9 123 026,12	EUR	0,82
XS1167352613	NATIONAL AUSTRALIA BANK 0.875% 20/01/2022	PROPRE	2 778 000,00	2 869 175,86	EUR	0,26
XS1188094673	NATIONAL GRID NA INC 0.75% 11/02/2022	PROPRE	100 000,00	101 738,42	EUR	0,01
XS0826531120	NESTLE FINANCE INTL LTD 1.75% 12/09/2022	PROPRE	1 098 000,00	1 202 067,61	EUR	0,11
NL0000103315	NETHER 0% 15/01/24	PROPRE	630 559,00	622 900,86	EUR	0,06
NL0009348242	NETHERLANDS 3.50% 15/07/2020	PROPRE	22 665 999,00	25 418 921,20	EUR	2,27
FR0010604983	OAT 4% 25/04/2018	PROPRE	8 613 499,00	8 995 803,25	EUR	0,80
FR0000571044	OAT 8.25% 25/04/22	PROPRE	48 386 396,00	68 725 216,55	EUR	6,14
FR0011560069	ORANGE 1.875% 03/09/2018	PROPRE	800 000,00	831 120,93	EUR	0,07
XS0500397905	ORANGE 3.875% 09/04/20	PROPRE	1 394 000,00	1 556 378,56	EUR	0,14

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0000471930	ORANGE 8.125% 28/01/2033	PROPRE	6 516 000,00	12 546 715,10	EUR	1,12
NL0010200606	PAYS-BAS 1.25% 15/01/2018	PROPRE	644,00	654,07	EUR	0,00
XS1314318301	PROCTER AND GAMBLE CO 1.125% 02/11/2023	PROPRE	605 000,00	630 612,30	EUR	0,06
XS0300113254	PROCTER GB 4.875% 05/27	PROPRE	1 906 000,00	2 588 215,75	EUR	0,23
XS1345314956	RABOBANK NEDERLAND FRN 15/01/2018	PROPRE	2 333 000,00	2 336 931,11	EUR	0,21
FR0013201597	RCI BANQUE SA 0.50% 15/09/2023	PROPRE	2 961 000,00	2 900 779,95	EUR	0,26
FR0013240835	RENAUL SA 1% 08/03/2023	PROPRE	1 654 000,00	1 683 089,56	EUR	0,15
AT0000A1PE50	REPUBLIC OF AUSTRIA 0% 15/07/2023	PROPRE	120 000,00	119 652,60	EUR	0,01
AT0000A1K9C8	REPUBLIC OF AUSTRIA 0.750% 20/10/2026	PROPRE	8 329 000,00	8 485 932,62	EUR	0,76
AT0000A1FAP5	REPUBLIC OF AUSTRIA 1.2% 20/10/2025	PROPRE	1 214 000,00	1 302 060,82	EUR	0,12
AT0000A06P24	REPUBLIC OF AUSTRIA 4.3% 15/09/2017	PROPRE	10 650 000,00	11 114 728,07	EUR	0,99
XS1195056079	ROCHE FINANCE EUROPE BV 0.875% 25/02/2025	PROPRE	5 077 000,00	5 180 076,66	EUR	0,46
XS1272154565	ROYAL BANK OF CANADA FRN 06/08/2020	PROPRE	3 950 000,00	3 991 401,05	EUR	0,36
XS0454984765	ROYAL BANK OF SCOTLAND GROUP 5.375% 30/09/2019	PGARAN	8 000 000,00	9 287 216,98	EUR	0,83
XS0982019126	RWE FINANCE BV 3% 17/01/2024	PROPRE	11 438 000,00	13 229 611,50	EUR	1,18
XS0412842857	RWE FINANCE 6.5% 10/08/21	PROPRE	2 215 000,00	2 920 611,16	EUR	0,26
XS0456451771	SANOFI AV 4.125% 10/19	PROPRE	3 483 000,00	3 929 726,24	EUR	0,35
XS1505573482	SNAM SPA 0.875% 25/10/2026	PROPRE	607 000,00	591 033,65	EUR	0,05
BE6282455565	SOLVAY SA FRN 01/12/2017	PROPRE	500 000,00	501 485,31	EUR	0,04
ES00000126C0	SPAIN 1.40% 31/01/2020	PROPRE	754 000,00	789 750,29	EUR	0,07
ES00000124W3	SPAIN 3.8% 30/04/24	PROPRE	8 088 000,00	9 755 149,53	EUR	0,87
ES00000121G2	SPAIN 4.8% 31/01/24	PROPRE	2 424 000,00	3 109 860,51	EUR	0,28
ES00000124B7	SPAIN3.75% 31/10/18	PROPRE	6 975 000,00	7 540 417,39	EUR	0,67
ES00000127D6	SPANISH GOVERNMENT 0.25% 30/04/2018	PROPRE	10 439 000,00	10 499 429,66	EUR	0,94
XS0416848520	STATOILHYDRO ASA 5.625% 11/03/2021	PROPRE	210 000,00	256 280,17	EUR	0,02
IT0003268809	STRIP INT 0% 01/02/2024	PROPRE	1 014 660,00	919 134,83	EUR	0,08
DE0001143279	STRIP INT 04/01/24	PROPRE	3 584 779,00	3 532 028,98	EUR	0,32
DE0001142644	STRIP INT 04/01/31	PROPRE	15 000,00	13 273,80	EUR	0,00
DE0001143261	STRIP INT 04/07/23	PROPRE	3 118 206,00	3 106 543,91	EUR	0,28
DE0001143287	STRIP INT 04/07/25	PROPRE	752 214,00	730 542,71	EUR	0,07

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
DE0001143295	STRIP INT 04/07/26	PROPRE	175 148,00	167 459,00	EUR	0,01
DE0001143303	STRIP INT 04/07/27	PROPRE	11 568 062,00	10 841 703,39	EUR	0,97
DE0001142214	STRIP PPMT (4.75%) 04/07/34	PROPRE	10 367 780,00	8 714 844,83	EUR	0,78
FR0000475758	SUEZ ALLIANZ 5.75% 24/06/23	PROPRE	1 813 000,00	2 364 032,04	EUR	0,21
XS0555833580	SUMITOMO MITSUI BANKING 4% 09/11/2020	PROPRE	2 929 000,00	3 366 609,25	EUR	0,30
XS0999667263	TELEKOM FINANZMANAGEMENT 3.125% 03/12/21	PROPRE	6 285 000,00	7 182 524,26	EUR	0,64
XS0465576030	TELIASONERA AB 4.75% 16/11/2021	PROPRE	4 086 000,00	5 013 687,40	EUR	0,45
XS0496546853	TELSTRA 4.25% 23/03/2020	PROPRE	5 990 000,00	6 752 855,63	EUR	0,60
XS1178105851	TERNA SPA 0.875% 02/02/2022	PROPRE	149 000,00	153 292,55	EUR	0,01
XS0605214336	TERNA SPA 4.75% 15/03/2021	PROPRE	6 659 000,00	7 882 818,84	EUR	0,70
XS0203712939	TERNA 4.90% 28/10/24 *EUR	PROPRE	4 386 000,00	5 846 299,17	EUR	0,52
XS0954684972	TOYATA MOTOR CDT 1.8% 23/07/2020	PROPRE	34 000,00	35 834,07	EUR	0,00
XS1107890763	TOYOTA MTR 1% 10/09/2021	PROPRE	970 000,00	1 010 702,66	EUR	0,09
FR0013246873	UNEDIC 1.25% 28/03/2027	PROPRE	1 300 000,00	1 355 678,11	EUR	0,12
IT0004966195	UNION DI BANCHE ITALIAN 3.125% 14/10/20	PROPRE	101 000,00	113 640,15	EUR	0,01
XS1030900168	VERIZON COMMUNICATIONS 2.375% 17/02/2022	PROPRE	5 286 000,00	5 785 851,40	EUR	0,52
XS1372838083	VODAFONE GROUP PLC FRN 25/02/2019	PROPRE	144 000,00	146 097,84	EUR	0,01
XS0479869744	VODAFONE GROUPE 4.65% 20/01/22	PROPRE	2 325 000,00	2 826 037,66	EUR	0,25
XS1109802303	VODAFONE 1% 11/09/20	PROPRE	100 000,00	103 639,41	EUR	0,01
XS1167637294	VOLKSWAGEN INTERNATIONAL FINANCIAL NV FRN 16/07/2018	PROPRE	2 086 000,00	2 087 887,83	EUR	0,19
XS1167667283	VOLKSWAGEN INTL FIN NV 1.625% 16/01/2030	PROPRE	139 000,00	131 804,67	EUR	0,01
DE000A18V138	VONOVIA FINANCE BV 1.625% 15/12/2020	PROPRE	900 000,00	954 557,75	EUR	0,09
XS0453133950	WAL MART STORES INC 4.875% 21/09/29	PROPRE	1 878 000,00	2 690 238,60	EUR	0,24
XS1400169428	WELLS FARGO & COMPANY FRN 26/04/2021	PROPRE	500 000,00	506 123,29	EUR	0,05
XS1310934382	WELLS FARGO AND COMPANY 2% 27/04/2026	PROPRE	1 792 000,00	1 900 201,08	EUR	0,17
Total Obligation				***1 107 819 784,36***		***99,02***
Total Valeurs mobilieres				***1 107 819 784,36***		***99,02***
Swap de Taux						
SWAP03589586	FEES LEG C EUR LYX E	PROPRE	1,00	189 021,99	EUR	0,02
SWAP03589747	INDEX LEG C EUR LYX	PROPRE	764 600 000,00	1 118 802 001,70	EUR	100,00

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
SWAP03589593	VRAC LEG LYX ETF EUR	PROPRE	764 600 000,00	-1 098 532 567,38	EUR	-98,19
Total Swap de Taux				***20 458 456,31***		***1,83***
Liquidites						
BANQUE OU ATTENTE						
	À RECEVOIR SUR SWAP	PROPRE	0,00	405 910,97	EUR	0,04
	À VERSER SUR SWAP	PROPRE	0,00	-978 921,33	EUR	-0,09
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	0,00	-6 548 906,10	EUR	-0,59
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	0,00	20,03	EUR	0,00
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	0,00	7 121 916,46	EUR	0,64
Total BANQUE OU ATTENTE				***20,03***		***0,00***
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTADM	PROPRE	0,00	-189 022,02	EUR	-0,02
Total FRAIS DE GESTION				***-189 022,02***		***-0,02***
Total Liquidites				***-189 001,99***		***-0,02***
Dossiers						
AD1 REME:Prise depot de Collateral (Doss.)						
PDC-01885904	PDC LYXOFR0124257355	PGAR1	-11 571 483,00	-11 571 483,00	EUR	-1,03
PDC-01885908	PDC LYXOXS0454984765	PGAR1	-9 287 216,98	-9 287 216,98	EUR	-0,83
Total AD1 REME:Prise depot de Collateral (Doss.)				***-20 858 699,98***		***-1,86***
Total Dossiers				***-20 858 699,98***		***-1,86***
Creances negociables						
Interets precomptes.						
FR0124257355	BTF 0% 22/11/2017*	PGARAN	11 550 000,00	11 571 483,00	EUR	1,03
Total Interets precomptes.				***11 571 483,00***		***1,03***
Total Creances negociables				***11 571 483,00***		***1,03***
Coupons						
Obligation						
IT0004848534	ITALY BTPS HYB 0% 33	ACHLIG	99 591 200,00	0,00	EUR	0,00
Total Obligation				***0,00***		***0,00***
Total Coupons				***0,00***		***0,00***
Total LYXOR UCITS ETF EURO CORPORATE BOND				**1 118 802 021,70**		**100,00**

ANNEXE AU RAPPORT
destinée aux souscripteurs suisses

Cette annexe rend le rapport annuel conforme aux exigences de la FINMA pour la commercialisation en Suisse. **Elle n'est pas certifiée par les commissaires aux comptes.**

Pays d'origine du Fonds
France.

Représentant du Fonds suisse
Société Générale, Paris, succursale de Zürich, a été autorisée par la FINMA en tant que représentant en Suisse du Fonds et assume également le service de paiement. Le prospectus, les statuts, les rapports annuel et semi-annuel du Fonds, les KIIDs, ainsi que la liste des achats et des ventes effectués par le Fonds pendant l'exercice, peuvent être obtenus, sur simple demande et gratuitement, au siège du représentant en Suisse, Société Générale, Paris, succursale de Zürich, Talacker 50, P. O. Box 5070, 8021 Zürich.

Calcul du Total Expense Ratio (conformément aux recommandations de la Swiss Funds & Asset Management Association SFAMA)

Clôture annuelle du placement collectif :	31-juil.	
Commission de gestion de la direction du fonds :	0,20	% TTC
Fortune moyenne du fonds pour la période du 30/07/16 au 31/07/17 :	1 187 217 630,19	

extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	29/07/2016	31/01/2017	31/07/2017
Commission de gestion de la direction du fonds	1 889 363,65	1 277 965,26	2 387 304,09
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	1 889 363,65	1 277 965,26	2 387 304,09

Calcul du TER pour 12 mois (du 30/07/16 au 31/07/17) :

TER y compris commission de performance

2387304.09/1187217630.19*100

TER **0,20** %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Performance du fonds

Les performances des parts du Fonds calculées conformément aux principes de la Swiss Fund Association sont détaillées ci-dessous :

	Performance annuelle du 29/07/2016 au 31/07/2017	**Performance annuelle du 31/07/2015 au 29/07/2016**	**Performance annuelle du 31/07/2014 au 31/07/2015**
LYXOR EURO CORPORATE BOND UCITS ETF (EUR)	-0.74%	+5.24%	+1.33%
***MARKIT IBOXX EURO LIQUID CORPORATE OVERALL INDEX*® (EUR)**	-0.52%	+5.46%	+1.54%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances présentées ici ne tiennent pas compte des commissions et coûts induits par la souscription ou le rachat de part du fonds.